



Droits d un enfant legitime en cas de deces du pere

Par **MULDER77**, le **06/12/2009** à **12:10**

Bonjour, rnbonjour, rnje viens d'apprendre par un courrier notarial le décès de mon père et me prévenant par la même occasion de la constitution des forces et charges de la succession par le notaire. je n'ai jamais vu mon père de ma vie celui ci ayant divorcé quand j'avais 2 ans . mon père s'est remarié et a eu une fille qui est donc ma 1/2 soeur .je pense que le patrimoine de mon père est important car je fréquentais mon oncle (donc son frère) et connaissais donc son train de vie ainsi que la plupart de ses biens. pour des raisons qui ne regardent que lui il n'a jamais voulu me revoir durant toute sa vie , j'avais réussi à prendre un contact téléphonique avec lui pendant mon service national et cela m'avais ravi mais malheureusement nous nous sommes jamais rencontrés . au jourd'hui il vient de disparaître mais je ne connais rien de ses dernières volontés ni si pour éviter qu'à sa mort il me revienne quelque chose que tous ses biens soient au nom de sa 2ème femme mais le but de ce message est de savoir si il a pu par un moyen ou un autre me déshériter totalement. sur un forum on m'a répondu qu'en cas de désaccord avec la succession je pourrais faire ouvrir une action de retranchement ??????rnsi vous pouvier m'éclairer car étant totalement ignorant dans ces domaines rnmerci d'avance à toutes et tous ceux qui auront la gentillesse et pris le temps de me répondre rnPS : Je porte le nom de mon père , il m'a reconnu donc je pense que je suis héritier réservataire